

# La Cave Vagabonde



## Présentation du projet

Vendre du vin et des produits du terroir au fil de l'eau

Ce projet inédit de transformer une péniche en cave vagabonde est né d'un rêve que porte Philippe Testut. Vigneron pendant plus de 40 ans, il souhaite faire connaître les vins qui lui sont chers, les vins de domaines qu'il connaît bien et dont il peut se faire le porte-parole. Il veut exercer une activité au contact des gens, dans un esprit de convivialité, et pour transmettre son expérience de vigneron. Il s'agit, grâce aux relations d'amitié et de confiance qu'il a tissées au fil des ans avec de nombreux vignerons, de proposer leurs vins à des prix proches des prix "départ cave".

La péniche, habitat nomade, véhicule des valeurs qui font sens dans le monde qui nous entoure : la lenteur, l'authenticité, la proximité, le lien étroit avec l'environnement.

Pour épauler Philippe Testut, un jeune homme passionné par l'univers du vin et décidé à vivre cette expérience hors des sentiers battus, Elio Achache, s'est embarqué dans l'aventure.

## La péniche

La péniche est actuellement amarrée au port de plaisance d'Auxerre, où elle est arrivée en mai 2009. C'est une péniche neuve de fabrication anglaise, dont le commanditaire s'est désisté. Ce désistement ainsi que le cours favorable de la livre sterling ont permis de l'acquérir à un prix avantageux.

Les associés de la Cave Vagabonde ont à ce jour apporté 80 000 €, permettant de verser 75 000 € d'acompte à la société Aquarelle, gérante du port de plaisance d'Auxerre et propriétaire actuel de la péniche.

Quelques travaux sont en cours de réalisation afin de l'adapter à sa nouvelle fonction, en particulier dans la cabine arrière qui sera la cave.

Prix d'acquisition, rendue Auxerre	119 200 €
Aménagement cabines et boutiques	15 000 €
Installation électricité et chauffage	15 000 €
<b>Total</b>	<b>149 200 €</b>

## Organisation de l'activité

A chaque halte, des dégustations seront organisées à bord de la péniche. Un soin particulier sera apporté à la communication en amont. L'arrivée de la péniche et les dégustations seront annoncées au préalable sur le blog de la Cave Vagabonde, par mailing auprès des réseaux des domaines représentés et des associés, et par l'information au sein de tout autre circuit adapté (restauration, etc).

Dans un premier temps, l'activité sera concentrée dans l'Yonne. Dans le cadre de notre partenariat avec l'Agence de Développement Touristique de l'Yonne (Cf. plus bas), les dégustations seront relayées par les offices de tourisme locaux.

Par la suite, les circuits seront diversifiés. Les trois mois d'été, la péniche circulera sur les voies d'eau du centre de la France : canal de Bourgogne, canal du Centre, canal du Nivernais, canal latéral de la Loire, canal de Briare, l'Yonne et la Saône. L'objectif sera de toucher une clientèle de plaisanciers (3 000 bateaux de tourisme sont loués chaque semaine dans ce secteur) et, dans la mesure où l'on arrivera à établir un circuit régulier, de restaurateurs des environs. Le reste de l'année, la péniche naviguera sur un axe Auxerre - Paris et sur les canaux du Nord.

## Forme juridique

La SARL à capital variable La Cave Vagabonde a été créée en décembre 2009. A ce jour, elle regroupe une vingtaine d'associés dont l'apport total s'élève à 80 000 €, divisés en 800 parts de 100 €.

L'objet de la SARL est celui d'une société de négoce de vins traditionnelle.



# Les partenaires de la Cave Vagabonde

## *Les associés*

Au-delà de leur investissement financier, les associés sont avant tout des personnes séduites par l'esprit du projet et qui souhaitent partager cette aventure en devenant membres du " Club " de la Cave Vagabonde. Ils bénéficient d'une remise de 10% sur l'ensemble des produits proposés et ont ainsi accès à des vins de qualité à des tarifs réellement avantageux.

## *Les domaines amies*

- Le Domaine Caroline Marion à Chablis, pour des Petits Chablis, Bourgogne Rouges et Rosés. Philippe Testut a aidé Caroline Marion à créer son exploitation, qui est maintenant reprise par son neveu Adrien Roux.

- Le Domaine Testut à Chablis, pour des Chablis, Chablis Premier Cru, Chablis Grand Cru Grenouille et Crémants de Bourgogne. Philippe Testut a créé ce domaine et c'est aujourd'hui son fils Cyril qui le dirige.

Et également Olivier Wartel à Epineuil, Jean Montanet à Saint Père sous Vézeley, Alain Vignot à Paroy-sur-Tholon, Charriat à Irancy...

Grâce à ces liens de confiance et pour démarrer l'exploitation, il est convenu avec les différents domaines de travailler en dépôt-vente. Cela évitera à la Cave Vagabonde de payer les stocks en avance et surtout, permettra de proposer les vins à des prix très avantageux pour les clients.

## *Agence de Développement Touristique de l'Yonne*

L'Agence de Développement Touristique de l'Yonne fournira de la documentation touristique et organisera ponctuellement l'accueil de journalistes ou de professionnels du tourisme lors des haltes de la péniche. La Cave Vagabonde facturera la prestation de service. Par ailleurs, les offices de tourisme de l'Yonne agiront comme des relais d'information concernant les circuits et les activités de la Cave Vagabonde.



## Compte d'exploitation prévisionnel

Ce type de vente n'existant pas, nous avons pris comme base d'estimation le chiffre d'affaire d'un caveau situé à Chablis et ayant une activité sur toute l'année. La marge brute est déterminée par le prix de vente aux particuliers des différents domaines et le prix auquel les domaines factureront à la S.A.R.L, soit 35%.

C.A. TTC	200 000 €
C.A. HT	167 225 €
<b>Marge brute 35 %</b>	<b>58 528 €</b>

Frais afférents à la péniche TTC :

Frais de stationnement	2 490 €
Taxe fluviale	350 €
Gasoil (700h) à 4l/h x 1,10 €	3 080 €
Frais divers d'entretien	1000 €
<b>Total TTC</b>	<b>6 920 €</b>
<b>Total HT</b>	<b>5 786 €</b>

La marge brute moins les frais afférents dégageraient environ 52 000€, pour rémunérer le salarié, la gérance, les frais généraux (assurances, port des vins...), et le capital.

Si à l'issue des cinq premières années d'activité le bilan est positif, alors la péniche continuera au fil de l'eau. Si le bilan ne s'avérait pas satisfaisant, la péniche pourrait être revendue en péniche de tourisme, et, compte tenu des excellentes conditions d'achat, cette vente devrait dégager une plus-value.

## En Conclusion

Il manque à ce jour entre 50 000 € et 70 000 € pour finir d'acquérir la péniche, terminer les travaux et démarrer l'activité.

Nous vous proposons de participer à ce projet en devenant partenaire de la Cave Vagabonde. Vous pouvez investir à partir de 100 € ; sachez également que :

- Les souscriptions en numéraire au capital d'une PME jusqu'au 31 décembre 2010 donnent droit à une réduction d'impôts de 25% des versements retenus, dans la limite de 20 000€ pour un contribuable célibataire, veuf ou divorcé, et de 40 000€ pour un couple marié ou pacsé, soumis à imposition commune.
- Si vous êtes soumis à l'ISF, vous pouvez obtenir jusqu'à 75% de réduction d'impôts sur les souscriptions effectuées.  
Cette réduction d'impôts n'est pas cumulable avec la précédente.
- Les parts doivent être conservées jusqu'à l'expiration de la cinquième année qui suit la souscription.



## Pour en savoir plus

Philippe Testut  
testutvagabonde@orange.fr  
03 86 42 45 00  
06 79 04 42 94

Elio Achache  
elio.achache@gmail.com  
06 50 99 89 25

Facebook :  
La Cave Vagabonde - Wine Barge

Blog :  
lacavevagabonde.wordpress.com

Une copie des statuts peut vous être envoyée sur demande.

N'hésiter pas à faire circuler ce dossier!